

Conditions d'adhésion

Pour participer aux compétitions organisées par l'Association des Seniors Golfeurs des Pays de la Loire, vous devez :

- être membre abonné cotisant à l'année d'un golf des Pays de la Loire, à condition que ce club ait un délégué pour le représenter et pour organiser les compétitions.
- être licencié à la Fédération Française de Golf et avoir remis à votre club un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique du golf.
- avoir un index inférieur ou égal à 28,4. (Exceptions pour les renouvellements)
- être à jour de votre cotisation annuelle (50 €).

Le règlement de la cotisation donne droit à l'obtention d'un **polo logoté** Seniors Golfeurs des Pays de la Loire + le Nom de votre Golf (tous les 2 ans).

Lors des compétitions en greensome, stableford ou strokeplay, en complément du green fee négocié avec chaque golf, un droit de jeu de **5 €** par joueur et par journée est perçu pour l'Association.

Après chaque épreuve, une **balle logotée** est donnée en échange de la carte de score et une **remise des prix** est organisée (sauf en Match Play), suivie du "**pot de l'amitié**" pris en charge par l'Association.

A la fin de l'année, les vainqueurs des différents championnats sont nommés et récompensés au cours de la soirée qui suit la dernière compétition.